

maintenant !

- 12 **Extrait du registre des délibérations** Conseil municipal du 25 juin 2018
Commission « Finances et affaires générales » Séance du 11 juin 2018
Budget principal - Accord de principe Garantie partielle d'emprunt -
COALLIA Habitat - Projet de construction d'une maison d'accueil spécialisé
et d'un foyer d'accueil médicalisé à Creil, au 59 rue du Plessis Pommeraye

Etaients présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOUADDI, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etalent absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM MONTES, BOULAHMANE, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE,	5

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, maire, expose :

COALLIA Habitat, agréée en qualité de SA HLM, sollicite de la Ville, la garantie partielle d'un emprunt en vue du financement de la construction d'une maison d'accueil spécialisé de 47 places et d'un foyer d'accueil médicalisé de 18 places, situés à Creil, au 59 rue du Plessis Pommeraye.

COALLIA Habitat souhaite à cet effet pouvoir obtenir la garantie d'un prêt d'un montant total de 8 677 508,00 €, à hauteur de 50%, soit un montant de 4 338 754,00 €, auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Caractéristiques principales de la proposition de prêt :

Prêt PHARE d'un montant de 8 677 508,00 € garanti à hauteur de 4 338 754,00 €.

- Durée de 40 ans (à confirmer)
- Index : Livret A
- Marge fixe sur index : 0,60% (à confirmer)
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,60%

maintenant !

A titre indicatif, la valeur de l'index à ce jour est de 0,75 % (Livret A).

La présente délibération est une délibération de principe d'une garantie d'emprunts accordée à COALLIA Habitat.

L'octroi d'une garantie effective devra faire l'objet d'une délibération ultérieure avec le contrat de prêt définitif.

Il vous est proposé, de donner un accord de principe pour la garantie à hauteur de 50% d'un prêt de 8 677 508,00 € ci-dessus mentionné.

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 26/06/2018
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625012-DE

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L2252-1 et L2252-2,
Vu le code civil, notamment l'article 2298.
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 11 juin 2018,
Vu la demande formulée par COALLIA Habitat,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 32 Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : La Commune de Creil donne un accord de principe de garantir à hauteur de 50% l'emprunt de 8 677 508,00 € ci-dessus mentionné, qui sera contracté par COALLIA Habitat auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction d'une maison d'accueil spécialisé de 47 places et d'un foyer d'accueil médicalisé de 18 places situés à Creil, au 59 rue du Plessis Pommeraye.

La garantie définitive de l'emprunt fera l'objet d'une délibération proposée ultérieurement au conseil municipal, avec le contrat de prêt.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **26 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :
Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 02/07/18
et publication ou notification le 02/07/18
affiché le 26/06/18
CREIL, le 02/07/2018

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services


Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 02/07/2018
Reçu en préfecture le 02/07/2018
Affiché le 26/06/2018 
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625012-DE

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]

[Faint, illegible text]